



Probleme de delai des travaux

Par **ben**, le **29/08/2008** à **12:38**

Bonjour, j'ai effectué des devis pour faire des travaux chez moi. Je pose des plafonds tendus par un expert. J'ai pris contact avec un artisan, j'ai versé un acompte et il a fixé la date du début des travaux. Cette date est dans la semaine 31, je lui ai prévenu que je partais en vacances du 10 au 20 Août. Il m'a dit que ce sera fait. La semaine 31 débute pas d'ouvrier. Je téléphone et il me dit qu'il m'appellera 1 semaine avant pour débiter les travaux. Je l'appelle régulièrement et là il me dit qu'il pourra faire les travaux dans la semaine 36. Puis je lui demande de baisser son prix suite au retard du début des travaux ou puis je lui payer en retard de cinq semaines comme mes travaux ?
merci de votre compréhension,

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008** à **16:05**

Les ouvriers ont aussi droit à des vacances. Un tel retard chez un artisan n'est pas exceptionnel. Vous pouvez le mettre en demeure, par RL/AR de commencer les travaux en indiquant 2 dates-butoirs : l'une pour le début des travaux, l'autre pour la fin des travaux, en lui rappelant que, faute de respect de ces dates, vous vous verriez contraint de mettre l'affaire devant le tribunal compétent et lui demander des dommages-intérêts. rnrnLa négociation avec l'artisan reste, quand même, votre meilleur atout, à vous de trouver les arguments efficaces pour vos intérêts.